

Conseil d'Administration : 125	
Date de Rédaction	21/03/2025
Date de Validation	21/03/2025
Date de Diffusion	28/03/2025
Rédactrice : Lucile GANGLOFF	

Diffusion :

Comité Exécutif
Conseil d'Administration
Équipe Technique Nationale
Présidents des Comités Régionaux
Comités Régionaux et Départementaux
Conseillers Techniques Sportifs

N° Réf. : PB/LR/LG/GLP/21/03/2025 – 125

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 21/03/2025 (distanciel)

	Membres du Conseil d'Administration	Membres du Comex	Membres de droit	Invités	Représentant Membres Agréés
Présents	A. CARRÉE - E. CHEVALLIER A. CONTE - G. DANTIN - N. DESCOT S. DUBUT - M. DUVAL - P. FRESLON L. GANGLOFF - F. HABRIOUX V. HOHLER - V. LAGOURGUE G. LE PALLEC - M. LOIR M. MADORÉ - C. MENUU - M. ORTU V. PADUANO - E. POULHE - F. SEILER D. VIVIEN	B. AMIR-TAHMASSEB - AL. BARDET P. BONNETAIN - P. FRESLON P. LEFOULON - A. LEGROUX M. LANFRANCHI - C. LAROCHE M. MADORÉ - M. VISEUR	L. ROYÉ J. ZOUNGRANA	A. VIGOUREUX Daniel KOECHLIN Présidents des CNA et CN Transverses : Daniel BONIN Catherine PAOLETTI Jérémy DEMALINE Sébastien CHAPLAIS Samuel BONVALET Anne CAYREL	
Excusés	P. GRIPPON				
Absents	D. CHAVRIER	G. PEIRO - JL. RIGAUT			

Prochain Conseil d'Administration : date à venir

Nombre de votants : 21

I	Thème	ACTUALITES
1	Intervention du Président du Conseil d'Administration	<p><u>Ouverture de la séance par Georges LE PALLEC</u> Remerciements aux présents, en particulier aux présidents des commissions nationales invités, et à Daniel KOEHLIN qui remplace Philippe GRIPPON en tant que représentant des médecins.</p> <p><u>Gestion des votes</u> Comme convenu un vote de retrait sera enregistré pour les décisions pouvant concerner un membre du CA. Concernant les votes sur les comptes et le budget, le vote du CA donnera valeur d'orientation pour l'AG qui a la responsabilité de leur approbation.</p> <p><u>Questions diverses</u> Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est proposé que les questions diverses soient traitées en différé, en portant les réponses au compte-rendu suivant, si elles ne peuvent être traitées en cours de séance. Il est proposé que les questions des Commissions Nationales, qu'elles soient transmises par leurs présidents ou les référents du CA, soient traitées de manière analogue, afin de permettre une plus grande expression des questions, avec transparence.</p> <p><u>Calendrier – dates des prochains CA</u> Le calendrier n'est pas encore arrêté. Il faut organiser un CA au mois de juin, avec un point d'avancement notamment sur la partie budgétaire. Un autre CA devrait également être positionné en septembre-octobre. Un CA présentiel aura lieu au moment le plus opportun, par exemple autour d'un évènement. Un point de rencontre peut également être envisagé autour de l'AG du 12 avril.</p> <p><u>Avancement des groupes de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Violences sexuelles et sexistes (VSS) : le groupe de travail a terminé le travail de création de la commission, avec la validation de son règlement interne par le COMEX qui viendra compléter l'annexe 2 au Règlement Intérieur de la FFCK - Statuts : une réunion d'initialisation du groupe de travail est planifiée le 26 mars 2025. - Clubs : les statistiques ont été finalisées, une date de réunion va être définie avec les membres de ce groupe de travail - Féminisation : il s'agit d'un axe prioritaire du PSF 2025. Georges LE PALLEC propose de voir avec Fabienne HABRIOUX comment décliner le plan d'actions défini à la suite des travaux du groupe de travail 2020-2024. Fabienne HABRIOUX indique ne pas porter cette action, le groupe de 2020-2024 ayant terminé son action. Elle invite à constituer soit un nouveau groupe de travail 2024-2028, soit une commission à part entière. Georges LE PALLEC propose de revenir rapidement vers elle à ce sujet, notamment pour aider les clubs à préparer des actions dans le cadre du PSF 2025 selon cet axe. - Finances : la commission de suivi budgétaire (Antoine CARRE, Eric POUHLE, Corentin MENOUE et Georges LE PALLEC) a été invitée par le COMEX le 3 mars à une présentation d'étape des premiers résultats de l'audit financier, portant sur le budget 2024 et le prévisionnel 2025.

		<p><u>Médecin Fédéral du CA</u> Philippe GRIPPON a démissionné le 17 mars 2025 de son poste de membre de médecin du CA. Cette démission intervient après la date de clôture du dépôt des candidatures le 13 mars 2025 pour les postes vacants à pourvoir lors de l'AG du 12 avril 2025. Le caractère statutaire obligatoire du poste de médecin au CA ne permet pas de laisser ce siège vacant. Dans son courrier, Philippe GRIPPON propose que Daniel KOEHLIN assure l'intérim du poste jusqu'à la prochaine AG de 2026. Cette proposition sera à valider par le COMEX de début avril puis en suivant par un vote électronique du CA afin que le poste obligatoire soit couvert à la date de la prochaine AG et ce jusqu'au prochain appel à candidature pour l'AG de 2026.</p>
2	Intervention du Président Fédéral	Du fait d'un retard de son train Pascal BONNETAIN dans l'environnement de la gare n'est pas en conditions pour intervenir, il passe la main à Patrick LEFOULON pour le point sur l'audit financier.

II	Thème	POUR ETUDE	Responsable
1	Point sur l'audit financier	<p>L'audit financier a permis d'analyser les comptes 2024 et de bâtir un projet de budget prévisionnel 2025. Il a amené une réflexion sur l'architecture comptable, qui ne serait plus proposée par service comme cela était fait, mais plutôt par <u>nature</u>, sur la recommandation du cabinet comptable. Cela devrait améliorer la transparence dans l'élaboration et le suivi des projets. Le rapport intermédiaire de l'audit sera présenté le 3 avril, et le rapport définitif remis mi-avril.</p> <p>Jean ZOUNGRANA attire l'attention sur la nouvelle construction budgétaire : l'organisation du budget par service facilite le suivi et la responsabilisation des services au regard de leur budget. Le changement évoqué compliquera ce contrôle.</p> <p>Patrick LEFOULON précise que les deux méthodes seront utilisées pour la période de transition en 2025, pour un meilleur suivi du budget réalisé. Effectivement, le suivi par service facilite la gestion du service, mais le suivi par nature correspond mieux à une gestion par projet souhaité par la nouvelle équipe dirigeante.</p> <p>Éric POULHE rappelle qu'il avait noté que le rapport d'audit devait être communiqué avant le 12 avril. Il demande si ce sera le cas avant l'assemblée générale, et souhaiterait des précisions sur la signification du terme de « nature » pour le suivi budgétaire.</p> <p>Patrick LEFOULON précise que « par nature » correspond à ce que l'on souhaite suivre, par exemple l'ensemble des charges et produits de « l'équipe olympique », qu'il s'agisse de frais logistiques, ressources humaines, etc. Les principes de suivi resteront les mêmes, seule leur présentation analytique va différer. Ce sera illustré avec la présentation du budget prévisionnel 2025 en fin de réunion.</p>	P. LEFOULON

	<p>Françoise SEILER demande des précisions concernant le niveau de détail, par exemple sur la capacité à suivre par discipline le budget évoqué de « l'équipe olympique ».</p> <p>Patrick LEFOULON confirme que ce suivi par discipline est prévu.</p>	
--	--	--

III	Thème	POUR DECISIONS	Responsable
1	Comptes 2024 pour présentation en AG (primes JOP)	<p><u>Introduction</u></p> <p>Georges LE PALLEC indique en introduction les conclusions de la commission de suivi budgétaire, composée de 4 membres du CA : Antoine CARREE, Éric POULHE, Corentin MENOUE et Georges LE PALLEC.</p> <p>En synthèse : sur les comptes 2024, faute d'éléments détaillés, il n'a été constaté d'écarts significatifs avec le prévisionnel voté. Deux points à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les primes sur fonds propres. - La situation de la trésorerie et des reports sur 2025. <p>La situation sur les fonds associatifs est saine. Faute d'éléments les 4 membres du CA ne peuvent s'exprimer sur la régularité de l'usage des fonds, mais estiment que la gestion financière semble avoir suivi les prévisions avec un risque fort sur la trésorerie dépassant le niveaux critique de 2018.</p> <p><u>Primes JOP sur fonds propres</u></p> <p>Pauline FRESLON interpelle le COMEX sur le montant des primes <u>sur fonds propres</u>. Elle transmet les interrogations des athlètes de haut niveau, qui demandent comment a été décidé l'attribution de ces sommes, compte tenu du contexte de restrictions budgétaires sur les moyens alloués au haut niveau. Les athlètes ne remettent pas en cause les primes d'encadrement subventionnées par le ministère des Sports, mais demandent de la transparence sur les processus de définition et décisions des primes sur fonds propres.</p> <p>Jean ZOUNGRANA déplore ne pas avoir eu les documents financiers évoqués en amont de la réunion. Il invite à ne pas mélanger les différents types de primes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Il faut distinguer les primes provenant de l'État (220.000 €) qui sont à redistribuer à l'encadrement, selon un barème et un cadrage défini et indiqué par le Ministère des Sports. 	P. LEFOULON

- 2) Ensuite, sur les fonds propres de la FFCK, un montant d'environ 89.000 € a été distribué à 16 personnes de la fédération en remerciement de leur investissement. Ces éléments sont liés à la performance. À Tokyo, cela n'a pas été possible car les résultats ne le permettaient pas.
- 3) En plus de cela, il existe également les primes à la performance pour les athlètes médaillés et titrés.
- 4) Enfin, concernant le point évoqué, un amalgame est souvent fait avec les primes pour les personnels, qui relèvent d'un autre volet. Depuis 2016, le BEX a souhaité associer aux résultats financiers positifs les salariés de la FFCK dès que cela était possible. Cela n'a pas été le cas sur 2-3 exercices. Cela a été fait cette année en 2024, du fait du caractère exceptionnel de l'accueil des Jeux qui ont demandé aux services un très fort engagement. En fin de mandat, constatant que le budget alloué en AG allait être tenu, le BEX a décidé de récompenser les personnels de la FFCK. Jean ZOUNGRANA se dit très content d'avoir pu le faire.

Jean ZOUNGRANA considère avoir eu une gestion saine et concède que cela représente un choix politique validé en BEX. Il précise que c'est le cadrage ministériel qui explique que les entraîneurs aient touché 50% des montants des primes versées pour les médailles.

Pauline FRESLON précise que l'interrogation des athlètes vise la proportionnalité de l'allocation sur fonds propres des primes au mérite, et non les primes sur subventions ministérielles destinées aux entraîneurs des athlètes médaillés.

Jean ZOUNGRANA répond que cela est défini dans la note de cadrage préalable.

Pauline FRESLON rappelle que de nombreux athlètes n'ont pas perçu d'aides et qu'ils demandent de la transparence.

Lucile GANGLOFF précise deux points concernant les notes de répartition des primes d'encadrement subventionnées :

- La répartition de ces primes a été proposée par le DTN au BEX du 14/03/2024 (cf compte-rendu, qui ne détaille pas les modalités de répartition), puis envoyée au Ministère des Sports pour validation, et non l'inverse
- Cette répartition n'a jamais été communiquée au Conseil Fédéral sortant en 2024, les documents afférents ayant été diffusés ce lundi seulement aux élus du nouveau Conseil d'Administration à leur demande et habilités à apprécier avec neutralité ce sujet.

Nadia DESCOT s'inscrit dans les demandes de clarification formulées par les athlètes, précisant que le cœur du sujet concerne le manque de transparence de la FFCK sur un dispositif de primes sur fonds propres ou des destinataires peuvent être juges et parties. Le montant de la prime ne paraît pas proportionné devant la capacité de la fédération, en particulier

	<p>compte tenu des restrictions budgétaires. Elle ajoute que, politiquement, ce n'est pas parce qu'un montant est éventuellement disponible pour une répartition à l'encadrement qu'il faut forcément le distribuer intégralement de la sorte et que ces sommes auraient pu être mieux investies.</p> <p>Mathurin MADORE indique partager totalement ce qui a été dit, en particulier concernant le ressenti par les athlètes.</p> <p>Georges LE PALLEC, considérant les interpellations des membres, propose de constituer une commission d'étude pour instruire ce sujet et fournir des recommandations. Cela permettra d'apporter des réponses objectives, en toute neutralité, aux membres qui nous ont interpellés et au point soulevé lors du comité de suivi budgétaire. Il propose une instruction d'analyse selon trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Légalité</u> : ces primes respectent-elles les dispositions requises ?- <u>Opportunité</u> : les moyens financiers de la FFCK permettent-ils l'octroi de telles primes ?- <u>Proportionnalité</u> : la répartition est-elle équitable ? <p>Samuel BONVALET indique que les Commissions Nationales souhaiteraient être associées à cette instruction, compte tenu de la restriction budgétaire constatées dans les Commissions. Les présidents de clubs sont également interpellés par cette disposition. Par ailleurs, ne les ayant pas reçus, Samuel BONVALET demande, à l'avenir, que les documents financiers soient transmis aux présidents en amont des réunions.</p> <p>Georges LEPALLEC précise que la commission d'étude sera resserrée autour d'un nombre restreint de personnes afin de mieux garantir son efficacité. Concernant la diffusion des documents dûment validés : rapport de l'expertise comptable et budget prévisionnel, elle sera faite.</p> <p><u>Présentations des comptes 2024 par le trésorier fédéral</u> <i>(le support de présentation est joint en annexe du compte rendu)</i></p> <p>Patrick LEFOULON rappelle en préambule que l'équipe actuelle n'a pas eu la charge de l'exécution du budget 2024.</p> <p>Les points caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Budget exécuté d'environ 9,5 millions d'euros.• Budget prévisionnel 2024 voté à l'AG du 06/04/24 en déficit de 271.000 € au profit de la billetterie des JOP pour un déficit constaté de 213.000 €.• La répartition par service est présentée (Direction Générale, Communication, RH/administratif et Financier)	
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Afin de faciliter la comparaison avec l'exercice 2024, le budget prévisionnel 2025 sera présenté suivant cette répartition. <p>Points de précision pour la lecture des documents présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits d'exploitation, les « ventes de biens » concernent la Centrale d'Achat « e-shop », et les « prestations de services » principalement la formation et les produits des clubs. • Les reprises sur provisions des exercices antérieurs réalisées en 2024 correspondent à un choix de la FFCK de provisionner chaque année non olympique, afin de garantir des fonds de réserve en prévision des JOP pour l'année olympique. Ce type de dispositif sera peut-être remis en question par la nouvelle équipe. • Dans les charges, les « marchandises » concernent l'activité de la Centrale d'Achat « e-shop ». • Les « autres achats et charges externes » incluent de nombreuses dépenses : quoteparts des comités régionaux et départementaux, carburant, restauration, hébergement, photos/vidéos, assurances... • Dans les charges RH, la diminution des charges sociales s'explique par la diminution du nombre de salariés. Par contraste, l'augmentation significative des « salaires et traitements » s'explique par le montant important des primes versées pour un total de 459.000 € dont 220.000 € composés de 160.000 € pour les JO et de 60.000 € JP de subventions d'état et 239.000 € de primes sur fonds propres (voir question précédente sur les primes octroyées sur fonds propres). • Pour rappel, la FFCK dispose d'un effectif de 35 CTS et 27 salariés ou prestataires dont 25 de droit privé. • Dans les Projets Animation JOP 2024, on peut noter la bonne performance du Club 24, qui a dégagé un excédent de 100 K€. • Les autres projets se sont montrés déficitaires, en particulier la billetterie (achat de billets par la FFCK aux JOP). • ACTIF/PASSIF : pour rappel, l'Actif représente les éléments de patrimoine de la FFCK générant des ressources, alors que le Passif représente ceux générant des dépenses. L'Actif FFCK présente une part majoritaire d'immobilisations, dont le matériel naviguant, mais surtout la Maison des Sports de Pagaie (MSP). Dans le Passif, on peut noter la part de 47% des capitaux propres, le reste représentant les dettes et assimilées. <p><u>Questions sur la présentation des comptes 2024</u></p> <p>Éric POULHE demande que le niveau de détail de la répartition par service soit affiné, au regard du tableau synthétique comprenant seulement huit lignes budgétaires, afin de permettre aux élus de l'AG d'en faire l'analyse.</p>	
--	--	---	--

Alexandra VIGOUREUX confirme qu'il est possible de détailler très précisément, le budget complet représentant une quarantaine de pages, avec un niveau de précision permettant de détailler les dépenses d'un stage ou d'un élu du BEX, par exemple.

Éric POULHE indique qu'il ne peut se satisfaire de disposer, soit d'un analytique global, trop général, soit d'un analytique trop détaillé, illisible sans retraitement laborieux. Dès lors que le détail analytique existe, il considère qu'il revient de présenter, aux élus du CA, un analytique avec un niveau de précision pertinent, permettant une compréhension et une analyse de l'affectation des produits et des charges sur les postes budgétaires significatifs.

Georges LEPALLEC souhaite que le Comité de Suivi Budgétaire se pérennise pour faciliter le suivi budgétaire et rejoint la demande d'Éric POULHE concernant un niveau de précision raisonnable facilitant la lecture, la compréhension et la validation du budget.

Question sur le mécénat Karcher (inscrite aux questions diverses)

Mickaël ORTU pose une question concernant le Mécénat Karcher, qui est bien mentionné dans les « fonds dédiés » en page 17 des comptes annuels 2024 transmis par le cabinet réalisant l'audit financier, mais sans montant ni détail.

Ce Mécénat était normalement « destiné à la préparation des Kayaks hommes pour les JO ».

Le dernier versement de 30.000 € n'aurait pas été versé aux athlètes kayak homme, ce que confirme Pauline FRESLON.

Alexandra VIGOUREUX indique que Karcher n'a pas effectué ce dernier versement, d'où la classification comptable de la somme en compte d'attente et non dans les fonds dédiés. Cependant, elle ne peut pas préciser si/comment ces fonds ont été utilisés par la FFCK, n'ayant pas géré ce dossier. Elle invite à se tourner vers le DTN pour obtenir plus d'informations.

Patrick LEFOULON vérifiera cela. Il ajoute que faire transiter des mécénats par la FFCK n'est pas la seule solution. Il encourage les athlètes à passer par la Fondation du Sport, créée par le CNOSF à cette fin (avec un coût de 5% de frais administratifs). Pauline FRESLON indique que ces 5% peuvent s'avérer significatifs pour les athlètes (ou 10% pour d'autres organismes qui peuvent jouer ce rôle) et confirme que le dispositif fédéral est apprécié par les athlètes et souhaite qu'il puisse continuer.

VOTE : pour la bonne prise en compte des éléments du débat, Georges LE PALLEC propose de procéder à un vote de réserve des comptes 2024 sur les trois points :

		<ol style="list-style-type: none"> 1. PRIMES SUR FONS PROPRES : attente du retour des conclusions du groupe de travail. 2. AUDIT : la validation est soumise aux résultats et recommandations de l'audit financier qui seront communiqués courant avril. 3. COMPTE ANALYTIQUE : à ce que soit fourni aux votants de la prochaine AG un niveau de détail pertinent de la destination des produits et des charges. <p style="text-align: center;">Résolution 1 : Vote sur les réserves énoncées concernant la présentation des comptes 2024 en AG <i>Retrait du vote 0, 21 votants, 21 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</i></p> <p>Les 3 réserves sont adoptées à l'unanimité.</p>	
2	Budget prévisionnel 2025 pour présentation en AG	<p>Patrick LEFOULON introduit les grands principes adoptés par le COMEX pour définir le budget prévisionnel 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trésorerie : souscription à un concours de la banque afin de conforter la trésorerie, celle-ci ne permettant actuellement de couvrir qu'environ un mois d'exploitation. - Maison des Sports (MSP) : concernant les charges financières de la nouvelle MSP, de nombreuses inconnues subsistent pour évaluer ses coûts de fonctionnement, ce qui oblige à certaines précautions - Adhésions : un « tassement » des licences a été observé avec un impact immédiat sur les fonds propres. - Créances : une difficulté de recouvrer un montant significatif de créances auprès de clients « mauvais payeurs ». - Sécurisation des financements : la gestion du site de Vaires pourrait poser des difficultés à l'avenir à cause de l'incertitude sur le gestionnaire et sur la projection de sa politique tarifaire. - Centrale d'achats : le périmètre d'action doit être précisé pour viser plus spécifiquement les clubs et restaurer les chiffres d'affaires constatés avant la baisse significative de 2024. <p>Le COMEX a préparé un budget prévisionnel 2025 visant à dégager des marges de manœuvre financières permettant la réalisation du projet fédéral qui s'appuie sur les trois axes clés de la nouvelle équipe : développement de la pratique sportive, valorisation du sport de haut niveau, et transition éco-responsable.</p> <p>Le budget prévisionnel proposé pour 2025 s'élève à 7,9 millions d'euros, avec un équilibre des charges et des produits à 0.</p> <p>Il est présenté sur le format précédent par service, puis par nature de charges et de produits selon les conseils du cabinet d'audit.</p>	P. LEFOULON

		<p>Patrick LEFOULON présente les projets soutenus en priorité, qui ont dessiné les ajustements du budget prévisionnel 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Financement de l'audit.- Mise en place d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau site internet.- Des moyens maintenus pour permettre à la gouvernance de rencontrer le réseau.- Une stratégie internationale pour l'ensemble des disciplines.- Un soutien à l'organisation des compétitions internationales sur le territoire.- Le maintien du championnat d'Europe de slalom 2024 dans le cadre du soutien à la candidature des championnats du monde 2029 de sprint, slalom et descente.- La réduction des frais généraux (RH, frais) pour réduire les charges de fonctionnement du siège au profit des activités.- +11 K€ pour les projets des Commissions Nationales d'Activités (CNA).- +17 K€ pour les actions sportives des équipes de France sprint (429 K€ BP 2024 à 446 K€ en 2025).- Multiplication de l'investissement consacré au développement durable et à l'aménagement du territoire.- Plus de moyens consacrés à la présence des services sur les compétitions nationales pour plus d'écoute du réseau.- Des budgets consacrés aux projets structurants : handikayak (35 K€), santé (+2 K€) et féminisation (1.8 K€) <p>Concernant l'augmentation des fonds pour le sprint, Patrick LEFOULON précise que cet abondement est réalisé sur les fonds propres de la FFCK, l'ANS finançant en priorité la relève, mais pas les équipes de France seniors.</p> <p>Lucile GANGLOFF demande la part du budget allouée par la FFCK à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en dehors de la commission de prévention, dont la création est à l'ordre du jour, mais concernant les actions de la cellule Stop Violences et de la FFCK.</p> <p>Alexandra VIGOUREUX répond que le budget actuel, hors ressources humaines, est de 3.000 €.</p> <p>Patrick LEFOULON présente la répartition du budget par nature de charges et de produits, ce qui permettra de mieux suivre spécifiquement le volume financier des cotisations.</p> <p>La diminution des charges de personnel pour le budget prévisionnel 2025 provient notamment du caractère exceptionnel de l'exercice 2024, année des JOP à Paris qui a gonflé l'effectif.</p>	
--	--	--	--

Questions sur le budget prévisionnel 2025

Éric POULHE fait trois observations concernant ce prévisionnel :

- Trésorerie : présenter un tableau de trésorerie mensuel sur les trois dernières années et prévisionnel de projection de trésorerie. Patrick LEFOULON confirme la mise en œuvre déjà effective, notamment pour garantir le paiement des salaires. Éric POULHE s'étonne ne pas l'avoir reçu quand il l'a demandé le 17 mars, et réitère sa demande de transmission de ce tableau au groupe de suivi financier du CA.
- Créances : communiquer au groupe de suivi financier la liste des créanciers, « mauvais payeurs », en indiquant les montants et dépassements d'échéances.
- Comptes analytiques : afficher un niveau de détail plus précis afin de faciliter la lisibilité.

Patrick LEFOULON s'engage à prendre en compte ces différentes remarques pour l'assemblée générale.

Samuel BONVALET s'inquiète, au nom de l'ensemble du Bureau Enseignement Formation (BEF), de la baisse des moyens alloués, tant en budget qu'en moyens humains. Si cette situation perdurait, cela ne permettrait plus de garantir les exigences de qualité du label QUALIOPI, ce qui contraindrait à abandonner les formations professionnelles (CQP, DE, DES), alors même que celles-ci représentent des ressources financières pour la FFCK. Un courrier du BEF a été transmis le 20 mars 2025 au Président du COMEX, copie au Président du CA, détaillant cette situation. Le BEF insiste sur le besoin de voir le poste de responsable administratif et financier à nouveau occupé afin de se mettre en conformité avec les exigences QUALIOPI. Le BEF demande que la nouvelle équipe précise la stratégie des formations gérées par le service fédéral dans le Projet Fédéral 2024-2028.

Georges LEPALLEC propose d'inscrire ce point dans la liste des questions diverses à traiter en différé d'ici le prochain CA.

Mathieu LOIR demande s'il est possible de détailler le niveau envisagé de « Soutien aux événements internationaux ».

Patrick LEFOULON répond que toute organisation d'événement international est soutenue par la FFCK, à la condition de s'appuyer sur un Comité d'Organisation incluant tous les financeurs. Il précise que la FFCK intervient surtout en tant que soutien logistique et technique, mais pas en financeur stricto sensu.

Georges DANTIN note que la transition écologique figure dans les enjeux de la nouvelle équipe, mais que cela ne se retrouve pas de façon claire dans le budget. D'autre part, une diminution en nombre de postes est constatée au Service d'Aménagement Territorial et Equipements (SATE), ce qui inquiète.

		<p>Patrick LEFOULON répond que le départ d'un employé fédéral, qui a fondé son entreprise, implique une transformation, la FFCK devenant cliente de cette entreprise, avec un transfert de charges depuis les ressources humaines internes de la FFCK vers des charges externes.</p> <p>Georges DANTIN rappelle que le SATE a eu par le passé 3 salariés, et que seul reste désormais Dominique MASSICOT à mi-temps, en plus du recours à la société d'Antoine DUBOST via une convention signée en 2024 pour assurer la transition. Il demande que des précisions soient apportées sur ce point.</p> <p>Lucile GANGLOFF demande que la présentation en AG donne par commission nationale transverse, le détail de la répartition par nature du budget prévisionnel 2025, compte tenu des inquiétudes de plusieurs d'entre elles (ESIND, Enseignement et Formation).</p> <p>VOTE : Georges LEPALLEC propose que le CA vote le budget prévisionnel avec 2 réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite des travaux du comité de suivi budgétaire en lien avec l'audit financier en cours et fournir à l'AG le niveau de précision suffisant pour apprécier les orientations budgétaires. - La réalisation d'un point intermédiaire budgétaire au CA de juin. <p style="text-align: center;">Résolution 2 : Approbation du budget prévisionnel 2025 avec les réserves pour présentation en AG Retrait du vote 0, 21 votants, 20 pour, 0 contre, 1 abstention, adopté à la majorité Les 2 réserves sont adoptées à la majorité, ainsi que les comptes dans leur structure.</p>	
3	Tarifs des titres 2026 pour présentation en AG	Les tarifs actuels seront maintenus. <p style="text-align: center;">Résolution 3 : Approbation des tarifs des titres 2026 pour présentation en AG Retrait du vote 0, 21 votants, 21 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</p>	P. LEFOULON
4	Création de la commission nationale "Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes"	Cette Commission Nationale Transverse vise à travailler sur la <u>Prévention</u> des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS), en particulier sur les aspects de stratégie, sensibilisation, formation... en complément du travail de <u>lutte</u> contre les VSS mené par la cellule Stop Violences, qui traite les signalements et accompagne les victimes. Une étanchéité stricte sera de rigueur entre ces 2 entités, dont le rôle est complémentaire. Le groupe de travail constitué en début d'année 2025 a rédigé le règlement interne de la Commission, validé par le COMEX le 10/03/25, et qui sera donc intégré à l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la FFCK.	L. GANGLOFF

		<p>La composition proposée pour le démarrage de la commission est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente : Yannaïck VANDAMME - Membres et référents CA/COMEX : Lucile GANGLOFF, Anne-Lise BARDET, Mathurin MADORE, Denis SAINTE-MARTINE, Antoine CARREE, Clémence LAROCHE. Constitution des membres à confirmer lors de la première réunion de la commission. <p>Benjamin LOUCHE assurera le rôle de cadre technique référent.</p> <p>Catherine PAOLETTI a fait partie du groupe de travail ayant permis la création de la commission et tient à souligner la qualité du travail effectué par les membres de ce groupe de travail.</p> <p style="text-align: center;">Résolution 4 : Validation de la constitution et de la composition de la Commission de Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes et sa présidence par Yannaïck VANDAMME.</p> <p style="text-align: center;">Retrait du vote 0, 21 votants, 21 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</p> <p>La création des commissions étant une prérogative du CA, cette Commission est donc désormais officiellement créée, et sera présentée lors de l'AG du 12 avril par le président du CA.</p>	
5	Approbation des annexes au règlement sportif Waveski Surfing.	<p>Georges DANTIN, référent CA auprès de la commission WAS, a instruit la mise à jour des ces annexes. Il ne voit rien à modifier mais souhaite porter à la connaissance du CA deux points à mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un effort méritoire pour les malvoyants ou daltoniens en matière de consignes durant la compétition <i>"Annexe 7 - 3. Pour faciliter la vue des couleurs par temps couvert ou pour les personnes daltoniennes, les symboles suivants sont recommandés (par ajout de scotch ou peinture) (cf. schéma)" ;</i> • Une innovation en ANNEXE 9 : le Waveski Vidéo Contest offrant la mise en place d'une compétition Waveski en ligne, avec un format en vidéo et une intégration au classement national qui peut faciliter l'accès au classement national pour des kayakistes isolés loin de la mer et contribuer un peu à diminuer l'empreinte carbone de déplacements solitaires. <p style="text-align: center;">Résolution 5 : Approbation des annexes au règlement sportif WaveSki Surfing.</p> <p style="text-align: center;">Retrait du vote 1, 21 - 1 soit 20 votants, 19 pour, 0 contre, 1 abstention, adopté à la majorité</p>	G. DANTIN
6	Validation affiliation CRCK Corse	<p>Ce point avait dû être reporté par l'absence de certains documents. Les statuts ont été créés, ils sont conformes aux statuts types de la FFCK et ont été transmis en préfecture, le récépissé faisant foi. Le COMEX a validé cette affiliation.</p> <p style="text-align: center;">Résolution 6 : Validation de la demande d'affiliation du CRCK Corse ;</p> <p style="text-align: center;">Retrait du vote 0, 21 votants, 21 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité</p>	M. VISEUR

	Le COMEX remercie le CA de cette validation, et salue le retour de ce CRCK pour les structures Corses.	
--	--	--

IV	Thème	POUR INFORMATION	Responsable
1	Nomination du DTN	<p>La nomination de Julien ISSOULIE au poste de DTN de la FFCK a été annoncée par Pascal BONNETAIN le 14 mars 2025.</p> <p>Éric POUHLE demande la date prévisionnelle d'arrivée du nouveau DTN.</p> <p>Patrick LEFOULON indique, sous le couvert de Pascal BONNETAIN, que la prise de fonction est prévue le 1er mai, et que le DTN sera présent lors de l'AG du 12 avril.</p> <p>Pascal BONNETAIN indique que les discussions sont en cours avec la Fédération Française de Natation afin de définir la date optimale pour l'arrivée officielle du DTN.</p>	P. BONNETAIN

V	Thème	QUESTIONS DIVERSES ("DIFFEREE" = REPONSE REPORTEE AU COMPTE RENDU DU PROCHAIN CA)	Responsable
1	Moyens de l'organisme de formation FFCK (vacance du poste de responsable administratif et financier) "DIFFEREE"	<p>Samuel BONVALET s'inquiète, au nom de l'ensemble du BEF, de la baisse des moyens alloués, tant en budget qu'en moyens RH. Si cette situation perdurait, cela ne permettrait plus de garantir les exigences de qualité du label QUALIOPI, ce qui contraindrait à abandonner les formations professionnelles (CQP, DE, DES), alors même que celles-ci représentent des ressources financières pour la FFCK. Un courrier du BEF a été transmis le 20 mars 2025 au Président du COMEX, copie au Président du CA, détaillant cette situation. Le BEF insiste sur le besoin de voir le poste de responsable administratif et financier à nouveau occupé afin de se mettre en conformité avec les exigences QUALIOPI.</p> <p>Pour rappel, la FFCK propose actuellement au public professionnel à la fois des formations certifiantes (CQP, BP, DE et DES JEPS) et des formations diplômantes (entraîneurs fédéraux, Pagaie Santé, Pagaie Fit, Handi-kayak et Paracanoë).</p> <p>Le BEF demande que la nouvelle équipe précise la stratégie des formations gérées par le service fédéral dans le Projet Fédéral 2024-2028.</p>	S. BONVALET

2	CanoëGO <i>"DIFFEREE"</i>	À la suite de la fermeture de la plateforme CanoeGO, quelles solutions de repli seront proposées aux utilisateurs ?	A. CONTE
3	HN Freestyle <i>"DIFFERE"</i>	En 2023 le Freestyle a été reconnu discipline de Haut Niveau, mais aucune augmentation du budget n'a été constaté pour l'Equipe de France. Un budget supplémentaire a-t-il été alloué par le Ministère ? Si oui, qu'est-il devenu ?	A. CONTE
4	Bassin de Tournon-Saint-Martin (36) <i>"DIFFEREE"</i>	La digue du bassin de Tournon-Saint-Martin a cédé à l'automne, le bassin est désormais inutilisable. Comment la FFCK peut-elle soutenir sa réhabilitation ?	A. CONTE
5	CNA, Matériel informatique <i>"DIFFEREE"</i>	La CNA Freestyle demande deux ordinateurs depuis plusieurs mois. Un accord a été donné par la FFCK, mais n'a pas donné lieu à la fourniture des ordinateurs. Comment faut-il procéder pour faire aboutir cette demande ?	A. CONTE
6	Mécénat KARCHER <i>"PARTIEL"</i>	Peut-on connaître les bénéficiaires du mécénat Karcher destiné aux kayaks hommes sprint et plus particulièrement la dernière tranche de 30.000 euros qui apparaît dans le bilan financier ? <i>Ce point est abordé en page 9 de ce CR avec Patrick LEFOULON en action pour la réponse.</i>	M. ORTU
7	Primes JOP	Les documents produits en amont (note de cadrage ?) sur les modalités d'attribution des primes et leurs montants peuvent-ils être communiqués au CA pour analyse ? <i>Non, ce point est à instruire par le groupe de travail "Primes".</i>	M. ORTU
8	Primes JOP	Est-il possible de connaître le détail des primes <u>sur fonds propres</u> perçues (ou non) par l'ensemble des membres de l'encadrement, mais aussi des services du siège, afin de mieux comprendre qui est inclus ou exclu de ces dispositifs ? La liste complète des membres du staff encadrement permettrait une meilleure analyse du contexte de ces primes. Je m'interroge par exemple sur l'absence de prime versée à Alexandra VIGOUREUX, qui a pourtant été présente et très investie pendant les JOP. Quels ont été les critères d'attribution des primes versées aux membres du personnel ? <i>Non, ce point est à instruire par le groupe de travail "Primes".</i>	L. GANGLOFF
9	CNA Loisirs <i>"DIFFEREE"</i>	À la suite des échecs successifs de la mise en place de la commission nationale "activités de loisirs" lors des mandats précédents, un questionnement de fond semble nécessaire. Ce point est-il pris en compte dans le programme de la nouvelle olympiade ?	G. DANTIN

10	Comité des acteurs du tourisme <i>"DIFFEREE"</i>	Le Comité des acteurs du Tourisme (Statuts art S – 2.7 / com. statutaire art R 6.1.2 du règlement), résultat d'un travail avec un groupe représentatif de professionnels n'a pas finalisé les modalités de mise en place dans l'annexe 2 du règlement. Qu'est-il prévu pour la suite ?	G. DANTIN
----	--	--	-----------

La séance est clôturée à 22h15

Georges LE PALLEC

Président du Conseil d'Administration

